

Corona Virus Infos FC Prilly-Sports

Le FC Prilly-Sports est soumis aux directives des associations ASF / ACVF qui prennent les mesures de restrictions nécessaires en fonction des annonces du conseil fédéral et du canton de Vaud.

Nous nous devons de respecter ces mesures, ceci pour la sécurité de tous.

Ci-dessous vous trouverez les informations générales ainsi que les applications qui en découlent au sein du notre club.

Le comité du FC Prilly-Sports vous prie de suivre scrupuleusement les mesures.

Mesures valables dès le 06.12.2021 – Plan de protection du FC Prilly-Sports

Mesures à prendre au sein du FC Prilly-Sports

De manière générale :

- Dès 16 ans, le certificat covid est obligatoire pour la pratique du sport en intérieur
- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans dans les lieux clos
L'obligation ne s'étend pas aux personnes pratiquant des activités sportives en ces lieux
- Les coordonnées de toutes les personnes doivent être collectées pour le traçage lorsque celle-ci ne porte pas de masque en intérieur
- En extérieur, le certificat covid et le port du masque ne sont pas obligatoires
- En extérieur, le certificat covid est obligatoire pour les événements dès 300 personnes

LAVEZ-VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT!



Comportements selon les activités du club

Coupons les chaînes de transmission!



L'entraîneur principal de chaque équipe est responsable de faire appliquer et de faire respecter les mesures covid et doit reporter au comité les listes des participants aux événements et entraînements organisés. Si un cas covid devait être signalé, **le comité** doit en être informé **uniquement** à l'adresse mail : football.prilly@gmail.com

Il en va de la responsabilité du malade d'avertir les services du médecin cantonal.

La vérification des certificats covid s'effectue uniquement avec **l'application COVID check - Scan du code QR + carte d'identité**

Le référent COVID du club est le Président, M. Thierry Reinhard

Repas d'équipes :

Les repas d'équipes prévus à la buvette ne sont pas autorisés. Ceci jusqu'à nouvel ordre et valable dès le 6.12.2021

Assemblées/ réunions/ manifestations

- Annulation des prochaines assemblées de club, réunion des entraîneurs et réunions d'équipes, dès le 6.12.2021
 - Les informations nécessaires à la prochaine saison seront transmises via le groupe WhatsApp
 - Une séance d'entraîneurs sera réorganisée dès que possible
- Les réunions du comité sont autorisées
 - Certificat covid obligatoire
 - Port du masque et distanciation sociale de rigueur durant la séance
 - Faire les séances par visioconférence dans la mesure du possible
- Jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble des manifestations organisées par le club sont annulées/ reportées

Entraînements en salle :

- L'entraîneur principal établit une liste des présences qu'il transmet **au plus tard** le lendemain de l'entraînement au comité à l'adresse : football.prilly@gmail.com, la liste doit avoir comme informations (**fichier à télécharger sur le site internet du club**) :
 - Date de l'entraînement
 - Horaire de l'entraînement (début – fin)
 - Lieu de l'entraînement
 - Les participants à l'entraînement
- Se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique
- Port du masque obligatoire avant et après l'entraînement
- Le port du masque n'est pas obligatoire durant l'entraînement ceci uniquement pour les participants actifs à l'entraînement
- Respecter les distances sociales du mieux possible (ex. pas de matches, uniquement des entraînements de fortification physique en respectant 1.5 m entre chaque personne)
- Obligation d'avoir un certificat covid valable dès 16 ans
- Obligation de porter un masque dès 12 ans
- Chaque participant doit venir avec sa propre gourde d'eau
- Parents et/ou accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans le complexe de la salle de gym



Nous vous remercions tous des efforts consentis pour la pratique de notre sport. Nous ne vivons pas une période très agréable, mais c'est en tirant tous à la même corde que nous pourrons retrouver nos bonnes habitudes. Merci de respecter et de faire respecter ces règles afin que nous puissions continuer nos activités, dans le respect de l'autre.

Le comité du FC Prilly-Sports

En cas de symptôme(s), se faire tester immédiatement.

Principaux symptômes : fièvre, toux, maux de gorge, difficultés respiratoires, douleurs dans la poitrine, perte de goût et/ ou d'odorat. Autres symptômes possibles : maux de tête, faiblesse générale, sensation de malaise, douleur musculaires, rhume, nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre, éruption cutanée.

En cas de test positif au covid :

- 1) se mettre en isolement
- 2) avvertir le médecin cantonal
- 3) avvertir son entraîneur, qui avvertira le comité et prendre les mesures nécessaires (transmission des listes de présences des entraînements)
- 4) Les membres de l'équipes doivent suivre les recommandations du médecin cantonal

Le masque est-il obligatoire pour tout le monde ?

Selon les prescriptions sanitaires établit par le département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et du service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) du canton de Vaud, valable dès le 6.12.2021

Les personnes ci-dessous ne sont pas obligées de porter un masque :

- Les enfants de moins de 12 ans
- Les personnes pouvant attester qu'elles ne peuvent pas porter un masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales (au moyen d'une attestation délivrée par un spécialiste habilité à exercer sous sa propre responsabilité professionnelle en vertu de la loi sur les professions médicale ou de la loi sur les professions de la psychologie)
- Les personnes dans les structures d'accueil extra-familial, dans la mesure où le port d'un masque facial complique sensiblement la prise en charge
- Les personnes faisant l'objet d'une prestation médicale ou cosmétique du visage
- Les personnes qui se produisent devant un publique, notamment les orateurs, ainsi que les sportifs et les artistes

Coronavirus : le Conseil fédéral renforce les mesures 03.12.2021

A partir du 6 décembre dans toute la Suisse :

| | |
|---|--|
| <p>Extension du certificat COVID</p> <p>10+ Réunions en famille et entre amis de plus de 10 personnes à l'intérieur (recommandation)</p> <p>300+ Événements de plus de 300 personnes à l'extérieur</p> | <p>Extension du port du masque à l'intérieur</p> <p>Si certificat obligatoire, masque obligatoire également</p> <p>Exceptions : famille, cercle d'amis, chœur, certains sports, table de restaurant</p> |
| <p>Validité des tests plus courte</p> <p>24h test rapide antigénique (depuis le prélèvement de l'échantillon)</p> | <p>Possibilité de restreindre l'accès</p> <p>Possibilité pour les entreprises et organisateurs devant exiger le certificat de restreindre l'accès aux personnes vaccinées et guéries</p> <p>Dans ce cas, pas d'obligation de porter un masque et de consommer assis</p> |
| <p>Mesures toujours en vigueur:</p> <p>Certificat obligatoire: restaurants, événements, culture, sport et loisirs</p> | <p>Télétravail vivement recommandé</p> <p>Au travail, masque obligatoire si plus d'une personne dans la même pièce</p> |

Reunions privées de max. 30 personnes à l'intérieur (50 à l'extérieur) | Masque obligatoire dans les transports publics et les magasins

